



# COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z  
RIB 15 589 63610 05 52 30 180 40

## COMPTE RENDU DE REUNION

Comité Directeur du 3 juin 2015

**Etaient Présent(e)s :** NIVELON Gérald,

ALBINET Benoît, BESSON Dominique, BESTOSO Franck, BOUAZIZ Marcel, CHARBONNIER Jean-Marc, CHAZAL Jacques, CAPIERE Julien, DILDARIAN Jean-Claude, DOUCHAIN Jean-Pierre, FILLEUX Jo, JACOB Christophe, LAPEIRE Jean-Marc, MANIEL Cyril, MARTINS José, MESTRE Philippe, MICHOT Olivier, MOIROUX Sylvie, QUINSAT Nicolas, SERRE Jean-Paul

**Excusé(e)s :**

ANTOY Mohamed, CHAPELAT Jean-Claude (pouvoir CHATAING Brigitte), GAILLARD Pascal (pouvoir MESTRE Philippe), LADJIC Tania, REGENT Carine, REVEILLERE Frédéric, SABATIER Paul, VERLAGUET Nicole, VIZADE Guillaume



MINISTRE  
DES DROITS DES FEMMES,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



63, Avenue Barbier Daubrée  
63100 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>

Courriel : [contact@basket63.com](mailto:contact@basket63.com)



web

### 1. Ouverture par le Président / Vie statutaire

**G. NIVELON**

**a.**

- Félicitations à tous les clubs du département pour leurs résultats dans les différentes compétitions en particulier à CLERMONT BASKET pour son accession en NM2 et au B ORCINES C qui accède en NM3.
- Félicitations également à la JAV pour son accession en PRO B.

**b.**

- Au niveau du basket féminin, nous avons une évolution de la CTC de l'agglomération Clermontoise qui se scinde en 2 CTC : CTC ASM – SCBF – SCBA et la CTC BEAUMONT-COURNON.
- Autres évolutions en cours :
  - Rapprochement entre le SCBA et la JAV pour un projet « CLERMONT-FERRAND – VICHY Métropole Basket »
  - Demande de cession de droit de l'ASPTT vers le CLERMONT BASKET
  - Projet de fusion en cours pour AS ROYAT et B ORCINES C
  - Projet de fusion absorption pour BC LEMPDES et ESPERANCE CEYRAT, le Comité Directeur émet un avis défavorable qui sera transmis sans délai à la Fédération Française de Basket Ball.

**18 voix pour ; 3 abstentions.**

**c. Labels Fédéraux**

- Le label « Ecole Française de Mini Basket » a été remis à l'US VIC LE COMTE, et est en cours d'étude pour le SCBA.
- Le label club « Elite » Masculin est attribué à l'AS MONTFERRAND et SCBA.
- Le label club « Elite » Féminin est attribué à l'AS MONTFERRAND, US BEAUMONT et BC COURNON D'Auvergne.
- Le label club « Espoirs » Masculin est attribué au BC COURNON D'Auvergne et ETOILE DE CHAMALIERES.

## 2. Dossiers spécifiques/Politique Générale

G.NIVELON

### a. Mutualisation des emplois

Le projet de la création d'un groupement d'employeurs est présenté aux membres du Comité Directeur. Le groupe « Ressources Humaines » en charge de ce dossier a validé les statuts de cette nouvelle association ainsi que la ligne directrice des tarifs qui seront proposés.

Ce dossier sera présenté aux clubs pour validation lors de l'Assemblée Générale du Comité à SAUXILLANGES par Sandrine BALMONT de la société CAPE CONSEIL.

**Avis favorable du Comité Directeur. 20 voix pour – 1 voix contre.**

## 3. Pôle Formation et Jeunesse

C.JACOB

### a. Label « Ecole Départementale de Mini Basket »

B.ALBINET

Suite aux demandes de labellisation Ecole Départementale de Mini Basket, les 7 clubs concernés ont été parrainés par les Ecoles Françaises de Mini Basket et le label EDMB leur a été attribué.

## 4. Pôle pratiques Sportives

J.FILLEUX

### a. Refonte des Championnats Interdépartementaux Jeunes

JC.DILDARIAN

Cette réforme présentée par la Commission Technique Ligue est le résultat d'une longue enquête menée auprès des différents acteurs du Basket Auvergnat.

Suite aux différents constats réalisés, les objectifs de cette refonte portent sur :

- L'augmentation du nombre de matchs pour les meilleures équipes en phase de brassage afin d'améliorer leur évolution et leur permettre de se rencontrer plus tôt.
- Favoriser les passerelles avant la phase du championnat.
- Prendre en compte dès à présent la mise en place du Championnat Interrégional Ligue (AURA) et du championnat Interrégional Fédéral et la nécessité de décerner un titre AURA dans toutes les catégories de U13 à SENIORS.
- Créer une phase finale pour prolonger la saison avec pour enjeu l'attribution de titres.

Les solutions apportées :

- Prise en compte de 2 niveaux de pratique dès le début de saison.
- Mise en place d'une phase de plateau dès la fin septembre pour les 12 meilleures équipes déterminées selon un classement cumulé n-1 n- 2 dans la catégorie et n-1 dans la catégorie inférieure (principe du ranking).  
Chaque équipe rencontre 8 adversaires sur 11 possibles et reçoit au moins une fois en plateau. 4 journées avec 4 plateaux de 3 équipes.
- Pour les autres équipes, pas de changement en phase de brassage.
- En U13, le brassage permettra de sortir la meilleure équipe qui sera qualifiée pour la 2<sup>ème</sup> phase AURA.
- En phase de compétition, la division R2 passe à 2 poules de 6 équipes.
- Enfin pour sensibiliser aux matchs à enjeu les titres de champions R1 en U13, R2 – ID1 – ID2 en U13 – U15 – U17 seront décernés à l'issue de play-offs.

Le Comité Directeur souhaite émettre un avis sur l'organisation des play-offs avec quart de finale, 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dispensés puis demi finale et finale.

**Avis favorable du Comité Directeur. 20 voix pour, 1 abstention.**

### b. Règle de brûlage

Proposition de ramener à 5 le nombre de joueur(se)s brûlé(e)s et pas de plus pour toutes les équipes évoluant en championnats départementaux.

Maintien du règlement actuel pour les pénalités sportives en cas de non application de la règle de brûlage.

**Avis favorable du Comité Directeur. 20 voix pour, 1 contre.**

### c. Montées et Descentes

RM3 5 descentes en masculin

RF1 1 seule descente (AS ST PRIEST BRAMEFANT)

Les différents classements départementaux sont validés ainsi que les équipes qualifiées pour la saison 2015-2016.

### d. Finales départementales 2015-2016

L'attribution des finales départementales pour la saison 2015-2016 se fera dès le mois de janvier 2016 avec la suppression de la notion de terrain neutre.

### e. Commission des Officiels

J.CIPIERE

- Appel de fond par division pour la saison 2015-2016

	DF1	DF2	DF3	DM1	DM2	DM3
Montant annuel	850	700	500	900	850	500
Quart d'appel de fond	212,5	175	125	225	212,5	125
Nombre d'équipes	12	23	18	24	22	26
Total division	10200	16100	9000	21600	18700	13000

- Charte de l'arbitrage

En 2014-2015 : 30 clubs sanctionnés financièrement : AL AUBIERE – AL GERZAT – AL LA GLACIERE – AL PERIGNAT – ALFA SAINT JACQUES – AS BANQUE DE France CHAMALIERES – AS MARECHAT RIOM – AS ROYAT – AS SAINT PRIEST BRAMEFANT – ASPTT CLERMONT – BASKET CLUB AMBERT LIVRADOIS – BASKET CLUB LA ROCHE BLANCHE – BASKET ORCINES CLUB – BB COURNON D'Auvergne – BC DU VAL DE VEYRE – BC LEMPDES – CLERMONT BASKET BALL – CLERMONT UNIVERSITE CLUB – CLUB SPORTIF DE PONT DE DORE – CLUB SPORTIF PUY DE GUILLAUME – LE CENDRE BASKET – L'OUVERTURE – NOHANENT PUY VALEIX – SBC ENNEZAT JOZE – STADE CLERMONTOIS BASKET AUVERGNE – US BEAUMONT – US CELLES SUR DUROLLE – US ISSOIRE – US SAINT GEORGES LES ANCIZES – US VIC LE COMTE BASKET.

Par décision du Comité Directeur du Comité du Puy-de-Dôme du 22 mars 2014, les clubs qui ne sont pas en conformité pour la saison en cours avec la charte de l'arbitrage se verront prélevés d'une pénalité financière de 150 € par arbitre manquant plafonnée à :

- 150€ pour les clubs dont l'équipe de plus haut niveau évolue au niveau départemental
- 300 € pour les clubs dont l'équipe de plus haut niveau évolue au niveau régional
- 450 € pour les clubs dont l'équipe de plus haut niveau évolue en championnat de France

Les sanctions sportives ne sont pas appliquées cette saison (décision Fédération Française de Basket Ball).

## 5. Pôle Développement

O.MICHOT

Le résultat final du challenge Développement est validé par le Comité Directeur :

1. AL LA GLACIERE
2. US ORCET
3. AS MALINTRAT
4. SBC ENNEZAT JOZE
5. US SAYAT

## 6. Pôle Financier

**JP.SERRE**

Le compte de résultat pour la saison 2014-2015 dégage un bénéfice de 7169,57 € pour un budget total de 613168,06 €.

Le résultat final laisse entrevoir un équilibre d'exploitation financière mais montre que notre marge de manœuvre reste étroite.

Le bilan prévisionnel pour la saison 2015-2016 est adopté sur la base de celui de la saison dernière avec certains réajustements.

Pour la saison 2015-2016, la part départementale sur les licences ne sera pas augmentée ainsi que les montants des engagements et des principales dispositions financières.

Le Comité Directeur adopte les différents comptes financiers et les dispositions financières à l'unanimité.

- **Projet d'acquisition financière**

Une étude est en cours de finalisation sur l'acquisition d'un véhicule type Kangoo 5 places en location longue durée permettant ainsi d'avoir un véhicule à la disposition du Comité en remplacement des locations Renault Rent pour un budget sensiblement identique.

## 7. Pôle Communication et Evènements

**C.MANIEL**

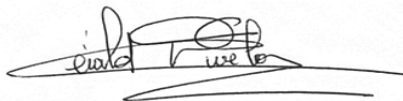
Le lancement officiel de l'OPEN France 3X3 se déroulera à l'occasion de la conférence de presse qui se déroulera à l'Hôtel Mercure le 9 juin 2015 à 11h avec présentation du visuel et programme.

## 8. Questions diverses

- Le Président G.NIVELON fait un état du classement fédéral des salles et terrains en l'absence de JC.CHAPELAT absent pour des raisons de santé à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.
- Une dérogation concernant l'absence de nouveaux tracés sera accordée à 3 clubs du département pour la saison prochaine.
- **Fonctionnement du Comité Directeur**  
Suite à des difficultés de fonctionnement de la Commission des Jeunes, Sylvie MOIROUX prend en charge cette Commission concernant le Baby et le Mini Basket.
- Invitation permanente aux réunions du Comité Directeur de F.GONZALES et D.BOURDEAU.
- G.NIVELON, Président, représentera le Comité de Basket Ball du Puy-de-Dôme au sein du Comité de Coordination Régional Alpes Auvergne Lyonnais.

La Séance est levée à 22h.

*NIVELON Gérald,  
Président du Comité*



*DILDARIAN Jean-Claude,  
Secrétaire Général du Comité*

